NINTENDO SWITCH

GARANTIE 2 ANS

5€ EN AVANTAGE CARTE*

279,90€ LA CONSOLE PRIX PAYÉ EN CAISSE

265,90€ LA CONSOLE AVANTAGE CARTE DÉDUIT* DONT 0,64 € D'ÉCO-PARTICIPATION

14€ SUR VOTRE CARTE

1 Console Nintendo Switch avec manettes Joy-Con bleu néon/rouge néon

(1)*Valeur applicable uniquement en cas d'utilisation du produit Nintendo Labo : kit VR sur l'avant de la tête.

DAS (W/kg)	
Tête(1)	1.80
Tronc	1.80
Membres	1.80

NINTENDO SWITCH

5€ EN AVANTAGE CARTE*

66,90€ L'UNITÉ PRIX PAYÉ EN CAISSE

63,55€ L'UNITÉ AVANTAGE CARTE DÉDUIT* DONT 0,04 € D'ÉCO-PARTICIPATION

3,35€ SUR VOTRE CARTE

2 Paire de manettes Joy-Con Nintendo Switch

NINTENDO SWITCH

5€ EN AVANTAGE CARTE*

À PARTIR DE 23,90€ LE JEU PRIX PAYÉ EN CAISSE

22,70€ LE JEU AVANTAGE CARTE DÉDUIT* DONT 0,04 € D'ÉCO-PARTICIPATION

1,20€ SUR VOTRE CARTE

3 Jeux Nintendo Switch

SORTIE NATIONALE LE 16 OCTOBRE : LÉGENDES POKÉMON : Z-A

NINTENDO SWITCH

5€ EN AVANTAGE CARTE*

47,90€ LE JEU PRIX PAYÉ EN CAISSE

45,50€ LE JEU AVANTAGE CARTE DÉDUIT* DONT 0,04 € D'ÉCO-PARTICIPATION

2,40€ SUR VOTRE CARTE

4 Jeux Nintendo Switch

NINTENDO SWITCH

5€ EN AVANTAGE CARTE*

47,90€ LE JEU PRIX PAYÉ EN CAISSE

45,50€ LE JEU AVANTAGE CARTE DÉDUIT* DONT 0,04 € D'ÉCO-PARTICIPATION

2,40€ SUR VOTRE CARTE

5 Jeux Nintendo Switch

1 Console Nintendo Switch avec manettes Joy-Con bleu néon / rouge néon (1) Garantie 2 ans 2 Paire de manettes Joy-Con Nintendo Switch Plusieurs coloris au choix 3 Jeux Nintendo Switch 3 jeux au choix : Minecraft (Super Mario Mash-Up inclus) à 23,90€ ou Nintendo Switch Sports à 39,90€ ou Luigi's Mansion 3 à 47,90€ l'unité 4 Jeux Nintendo Switch 4 jeux au choix : Légendes Pokémon: Arceus ou Légendes Pokémon : Z-A ou Pokémon Perle Scintillante ou Pokémon Violet à 47,90€ l'unité. 5 Jeux Nintendo Switch 4 jeux au choix : Mario Kart 8 Deluxe ou Super Mario Bros. Wonder ou Super Mario Odyssey ou Super Mario Party Jamboree à 47,90€ l'unité.

(Suggestions de présentation) *Voir modalités en page 110 de ce prospectus. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.